|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Circulaire administrative**CACE/1005** | Le 9 décembre 2021 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT** |
|  |
| Objet: | **Réunion de la Commission d'études 6 des radiocommunications (Service de radiodiffusion), Genève, le 18 mars 2022** |
|  |
|  |
|  |
|  |

# 1 Introduction

J'ai l'honneur de vous informer, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 6 de l'UIT‑R aura lieu à Genève le 18 mars 2022, après les réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C et du Groupe d'action 6/1 (voir la Lettre circulaire [6/LCCE/109](https://www.itu.int/md/R00-SG06-CIR-0109/en)).

La réunion de la commission d'études se tiendra au siège de l'UIT à Genève. La séance d'ouverture aura lieu à 9 h 30.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Groupe | Date de la réunion | Date limite de soumission des contributions | Séance d'ouverture |
| Commission d'études 6 | Vendredi 18 mars 2022 | Vendredi 11 mars 2022à 16 h 00 UTC | Vendredi 18 mars 2022à 9 h 30 (heure locale) |

# 2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 6 est reproduit dans l'Annexe 1. Le statut des textes attribués à la Commission d'études 6 se trouve à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/md/R19-SG06-C-0001/en>

En raison de circonstances exceptionnelles liées à un nombre insuffisant d'interprètes disponibles, la réunion se tiendra en anglais uniquement.

## 2.1 Adoption de projets de Recommandations lors de la réunion de la Commission d'études (§ A2.6.2.2.2 de la Résolution UIT-R 1-8)

Aucune Recommandation n'est proposée pour adoption par la Commission d'études conformément au § A2.6.2.2.2 de la Résolution [UIT-R 1-8](https://www.itu.int/pub/R-RES-R.1-8-2019/fr).

## 2.2 Adoption de projets de Recommandations par une Commission d'études par correspondance (§ A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT‑R 1-8)

La procédure décrite au § A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT‑R 1‑8 concerne les projets de Recommandations nouvelles ou révisées qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandations nouvelles ou révisées, établis au cours des réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C et du Groupe d'action 6/1 organisées avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à ladite Commission. Après examen, cette dernière pourra décider de les faire adopter par correspondance. En pareils cas, la Commission d'études a recours à la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) par correspondance d'un projet de Recommandation, comme décrit au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT‑R 1-8 (voir aussi le § 2.3 ci‑dessous), s'il n'y a pas d'objection concernant cette approche de la part d'un État Membre participant à la réunion et si la Recommandation n'est pas incorporée par référence dans le Règlement des radiocommunications.

Conformément au § A1.3.1.13 de la Résolution UIT-R 1-8, l'Annexe 2 de la présente Circulaire contient la liste des sujets qui doivent être traités lors des réunions des Groupes de travail qui précéderont immédiatement la réunion de la Commission d'études, et pour lesquels des projets de Recommandations pourraient être établis.

## 2.3 Décision concernant la procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décide de l'éventuelle procédure à suivre pour faire approuver chaque projet de Recommandation conformément au § A2.6.2.3 de la Résolution UIT‑R 1‑8, à moins que la Commission d'études ne décide d'appliquer la procédure PAAS décrite au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-8 (voir le § 2.2 ci-dessus).

# 3 Contributions

Les contributions soumises suite aux travaux de la Commission d'études 6 sont traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-8.

Lescontributions dont la traduction n'est pas demandée[[1]](#footnote-1)\*(y compris les Révisions, les Addenda et les Corrigenda aux contributions) doivent être reçues au plus tard sept jours civils (16 heures UTC) avant le début de la réunion. **La date limite de réception des contributions pour cette réunion est indiquée dans le tableau ci-dessus.** Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT‑R 1-8, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne pourront pas être examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à l'adresse:

rsg6@itu.int

Une copie doit aussi être envoyée au Président et aux Vice‑Présidents de la Commission d'études 6 (rsg6-cvc@itu.int), dont vous trouverez les adresses sur le site:

<http://www.itu.int/go/rsg6/ch>

# 4 Documents

Les contributions seront publiées telles qu'elles ont été reçues sur la page web créée à cet effet, dans un délai d'un jour ouvrable:

[http://www.itu.int/md/R19-SG06.AR-C/en](https://www.itu.int/md/R19-SG06.AR-C/fr)

Les versions officielles seront mises en ligne à l'adresse <http://www.itu.int/md/R19-SG06-C/en>, dans un délai de trois jours ouvrables.

# 5 Diffusion sur le web

Pour les personnes souhaitant suivre les débats des réunions de l'UIT-R à distance, les séances plénières de la Commission d'études seront diffusées en mode audio sur le web, en anglais uniquement, grâce au service de radiodiffusion Internet de l'UIT (IBS). Les participants n'ont pas besoin de s'inscrire à la réunion pour pouvoir suivre les débats sur le web; toutefois un [compte TIES](https://www.itu.int/en/ties-services/Pages/default.aspx) de l'UIT est nécessaire pour pouvoir avoir accès à la diffusion sur le web.

# 6 Participation/Demande de visa/Réservation d'hôtel/Inscription à la manifestation

L'inscription à cette manifestation est obligatoire et se fera exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés (DFP) pour l'inscription aux manifestations de l'UIT-R. **Les participants doivent, dans un premier temps, remplir un formulaire d'inscription en ligne puis soumettre leur demande d'inscription pour approbation aux coordonnateurs désignés**. À cette fin, ils doivent disposer d'un compte UIT.

Lors de votre inscription à la manifestation, veuillez tenir dûment compte des informations relatives aux mesures sanitaires et aux conditions d'entrée en Suisse, qui sont indiquées sur le site web [ITU COVID-19 free](https://www.itu.int/security/covid19).

Il est vivement recommandé aux participants de **s'inscrire à l'avance** et de consulter les renseignements sur les modalités de participation à la réunion (voir l'Annexe 3) ainsi que les informations concernant la sûreté et la sécurité, qui sont mises à jour régulièrement, avant d'organiser leur voyage pour assister à la manifestation.

On trouvera la liste des coordonnateurs désignés pour l'UIT-R (accès réservé aux utilisateurs de TIES) ainsi que des précisions au sujet de ce nouveau système d'inscription aux manifestations, des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, des réservations d'hôtel, etc., à l'adresse suivante:

[www.itu.int/en/ITU-R/information/events](http://www.itu.int/en/ITU-R/information/events)

# 7 Modalités de connexion aux séances de la réunion pour la participation à distance

L'accès aux séances de la réunion est réservé aux seuls participants inscrits à la manifestation. Les délégués qui sont connectés à distance peuvent accéder aux séances de la réunion de la CE 6 depuis la page web consacrée à la participation à distance:

<https://www.itu.int/en/events/Pages/Virtual-Sessions.aspx>

Il sera possible de se connecter aux séances de la réunion virtuelle 30 minutes avant l'heure de début de chaque séance.

# 8 Organisation d'une réunion virtuelle en cas d'aggravation des conditions liées à la pandémie

En cas d'aggravation des conditions liées à la pandémie, les organisateurs de la réunion informeront tous les participants de la tenue éventuelle d'une réunion virtuelle en temps opportun, au moyen d'un Addendum à la présente Circulaire administrative.

Pour toute question complémentaire relative à la présente Circulaire administrative, veuillez contacter M. Ruoting Chang, Conseiller de la Commission d'études 6, à l'adresse ruoting.chang@itu.int.

Mario Maniewicz
Directeur

**Annexes**: 3

Annexe 1

Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 6
des radiocommunications

(Genève, 18 mars 2022)

**1** Ouverture de la réunion

**2** Adoption de l'ordre du jour

**3** Désignation du Rapporteur

**4** Compte rendu de la réunion précédente (Document [6/194](https://www.itu.int/md/R19-SG06-C-0194/en))

**5** Rapports de synthèse des Présidents des Groupes de travail

**5.1** Groupe de travail 6A

**5.2** Groupe de travail 6B

**5.3** Groupe de travail 6C

**5.4** Groupe d'action 6/1

**6** Examen des Recommandations nouvelles ou révisées

**6.1** Recommandations pour lesquelles l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir la Résolution UIT-R 1-8, §§ A2.6.2.2.2, A2.6.2.2.3 et A2.6.2.4)

 – Décision de demander l'adoption du texte par la Commission d'études

 – Décision concernant la procédure d'approbation à suivre

**7** Examen des Rapports nouveaux ou révisés

**8** Examen des Questions nouvelles ou révisées

**9** Suppression de Recommandations, Rapports et Questions

**10** Examen d'autres contributions

**11** Résultats des réunions de la Commission de direction de la CE 6 de l'UIT-R

**12** État d'avancement des Manuels, Questions, Recommandations, Rapports, Vœux, Résolutions et Décisions

**13** Liaison avec d'autres commissions d'études ou organisations internationales

**14** Calendrier des réunions

**15** Divers

 Yukihiro NISHIDA
 Président de la Commission d'études 6
 des radiocommunications

Annexe 2

Sujets à traiter aux réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C et du Groupe d'action 6/1 tenues avant la réunion de la Commission d'études 6 et pour
lesquels des projets de Recommandations pourraient être établis

Groupe de travail 6A

Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[INTRO-NEWTECH] – Lignes directrices pour l'introduction de nouveaux systèmes et de nouvelles technologies et applications [de radiodiffusion] [DTTB] [dans le service de radiodiffusion] (APNR UIT-R BT.[INTRO-NEWTECH] – Voir l'Annexe 6 du Document [6A/241](https://www.itu.int/md/R19-WP6A-C-0241/en)).

Groupe de travail 6B

Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[CC-4GP] – Utilisation des contenus multicomposantes pour l'échange international de programmes de télévision en différé (APNR UIT‑R BT.[CC-4GP] – Voir l'Annexe 1.1 du Document [6B/141](https://www.itu.int/md/R19-WP6B-C-0141/en)).

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1833-3 - Diffusion d'applications multimédias et d'applications de données destinées à la réception mobile au moyen de récepteurs portatifs (APRR UIT-R BT.1833-3 – Voir l'Annexe 2.1 du Document [6B/141](https://www.itu.int/md/R19-WP6B-C-0141/en)).

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.2125-0 – Représentation série pour le modèle de définition audio (APRR UIT-R BS.2125-0 – Voir l'Annexe 3.1 du Document [6B/141](https://www.itu.int/md/R19-WP6B-C-0141/en)).

Groupe de travail 6C

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.2051-2 – Système sonore évolué pour la production de programmes (APRR UIT-R BS.2051-2 – Voir l'Annexe 1.1 du Document [6C/126](https://www.itu.int/md/R19-WP6C-C-0126/en)).

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1790 – Spécifications applicables au contrôle en service des chaînes de radiodiffusion (APRR UIT-R BT.1790-0 – Voir l'Annexe 2.1 du Document [6C/126](https://www.itu.int/md/R19-WP6C-C-0126/en)).

Groupe d'action 6/1

Aucun.

Annexe 3

Informations relatives à l'inscription des participants aux manifestations de l'UIT-R

Le Bureau tient à souligner qu'il est nécessaire d'estimer le nombre de participants présents sur place. Veuillez vous assurer de cocher la case "Remote" si vous participez à distance. Si cette case n'est pas cochée, nous partirons du principe que vous serez présent sur place.



\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. \* Lorsqu'une traduction est demandée, les contributions devraient parvenir au moins trois mois avant la réunion. [↑](#footnote-ref-1)